

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 novembre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Stéphanie Boucher, greffière substitute

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 34, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-439

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Conseil — Mise en demeure — Versement de la participation du promoteur — Rue de la Valériane;
- Conseil — Modification de la résolution 2019-168 du 14 mai 2019;
- Conseil — Destitution — Service du greffe
- Bâtiments, parcs et espaces verts — Modification de la résolution 2019-276 du 24 juillet 2019;
- Travaux publics — Modification aux contrats d'approvisionnement — Achat de matériaux granulaires et abrasifs — APO-2019-002;
- Travaux publics — Autorisation de paiement — Travaux supplémentaires — Acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement — APO-2018-022;
- Travaux publics — Interdiction de stationnement — Période hivernale;
- Urbanisme — Demande d'aide financière — Friperie Saint-Augustin.

Points retirés :

- Conseil — Trottoir — Route 138;
- Conseil — Demande à la Commission scolaire des Découvreurs.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES RÉSULTATS DU SECOND TRIMESTRE

Le trésorier dépose l'état comparatif des résultats du second trimestre.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019 RELATIF À LA RÉOLUTION 2019-393

Le greffier dépose le procès-verbal de correction de la résolution 2019-393 du 8 octobre 2019.

2019-440

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 22, 28 ET 29 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019, en modifiant la résolution 2019-418 en remplaçant la date de publication au bureau de la publicité des droits du 24 octobre 2008 par celle du 10 novembre 2008, et ceux des séances extraordinaires des 28 et 29 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 OCTOBRE 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 octobre 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 NOVEMBRE 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 novembre 2019.

2019-441

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 NOVEMBRE 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-575** Renouvellement du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac (Appel d'offres public 50750)
- DE2019-260** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 2604, rue de la Vendée, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du cadastre du Québec — Affectation au domaine public dudit immeuble, et ouverture du boulevard Hochelaga — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- GA2019-011** Adoption du calendrier 2020 des séances du conseil d'agglomération de Québec
- IN2019-033** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative aux travaux modifiant la *Tournée Petit-Vallon/Irving*, arrondissement de La Haute-Saint-Charles (PSO190164)
- PA2019-134** Approbation du *Règlement N° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-135** Approbation du *Règlement N° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-136** Approbation du *Règlement N° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-142** Approbation du *Règlement N° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage N° 480-85, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- AP2019-567** Ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
- AP2019-646** Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec*, pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès d'*IBM* (Dossier 62632)
- AP2019-664** Renouvellement d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279)

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 (SUITE)

- AP2019-682** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail (Dossier 53274)
- DE2019-231** Convention de financement entre la Ville de Québec et *Myca Santé inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien*
- DE2019-261** Appui à la *Charte de collaboration* du *Groupe des incubateurs-accélérateurs de Québec*
- PV2019-011** Autorisation de présenter divers projets d'investissement au programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*
- RH2019-940** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec Inc.*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite
- TI2019-011** Entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm — Maison de la musique*, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information
- FN2019-033** Prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2019 — Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019
- PA2019-127** Appropriation de 320 000 \$, à même le fonds général de l'agglomération
- TM2019-185** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux directions des voies de circulation et aux passages pour personnes*, R.A.V.Q. 1285
- PA2019-138** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1295

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-442

CONSEIL — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — FONDATION DES CLUBS LION DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière à la fondation des Clubs Lion du Québec dans le cadre du projet pour les Parcours balisés de marche et de course à pied des Lions.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-443

CONSEIL — MISE EN DEMEURE — VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU PROMOTEUR — RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et 9337-4189 Québec inc. le 7 décembre 2016, laquelle portait notamment sur la réalisation d'infrastructures, puis sur la fourniture et l'installation d'équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoyait également la réalisation par la Ville d'un trottoir sur la Route 138 pour desservir les nouveaux résidents du prolongement de la rue de la Valériane et pour relier ce secteur au trottoir déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a complété la conception des plans et devis pour le trottoir, ainsi que le processus d'appel d'offres, et que suivant l'entente, la construction du trottoir doit être réalisée dans les 3 ans de la signature;

CONSIDÉRANT QUE 9337-4189 Québec inc. a l'obligation de contribuer financièrement au coût de ce trottoir en payant à la Ville une somme de 30 000 \$ et qu'elle est en défaut de verser cette contribution;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de paiement verbales ont été faites auprès de M. Gérard Demers, président de 9337-4189 Québec inc., lesquelles n'ont pas été accueillies favorablement;

CONSIDÉRANT QUE le fait que 9337-4189 Québec inc. refuse de verser sa contribution risque de rendre impossible la construction d'un trottoir à l'intérieur du délai fixé à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE mettre en demeure 9337-4189 Québec inc. de verser dans délai de 10 jours de la signification, la contribution de 30 000 \$ prévue à l'article 4 de l'entente intervenue avec la Ville le 7 décembre 2016, à défaut de quoi les délais de l'entente seront automatiquement prolongés jusqu'au moment du paiement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-444

CONSEIL — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-168 DU 14 MAI 2019

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-168 du 14 mai 2019 qui prévoit le versement d'une aide financière dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-168 du 14 mai 2019 en remplaçant le quatrième paragraphe par le suivant :

« QUE les fonds soient puisés sur le poste budgétaire 02-110-10-970; »

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-445

CONSEIL — DESTITUTION — SERVICE DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE destituer M. Olivier Trudel à titre de greffier adjoint au Service du greffe à compter de ce jour;

DE signifier la présente résolution à M. Trudel conformément à l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2019-446

TRÉSORERIE — REDDITION DE COMPTE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS — RÈGLEMENT NO 2016-486

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a entièrement réalisé l'objet du *Règlement d'emprunt n° 2016-486 au montant de 141 000 \$ pour l'achat d'une déneigeuse à trottoir* à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel de la dépense s'élève à 113 976,53 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 27 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le *Règlement d'emprunt n° 2016-486* pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du *Règlement n° 2016-486* soit réduit de 141 000 \$ à 113 976,53 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-447

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-448

GREFFE — VENTE DU LOT 6 284 232 — GESTION COUVRENS INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Couvrens inc. pour l'acquisition du lot 6 284 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf datée du 3 octobre 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre ce lot d'une superficie de 16 735,8 m² (180 142,65 p²), à Gestion Couvrens inc., au prix de 5,00 \$/p² soit pour un montant de 900 713,25 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 6,79 \$/m² (0,63 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-449

GREFFE — AUTORISATION DE SIGNATURE — AMENDEMENT NO 1 À LA LETTRE DE GARANTIE — BOISÉ SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'Amendement N°1 à la Lettre de garantie de bonne exécution irrévocable OGAUA52276, selon le document joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-450

GREFFE — APPROBATION DU RÉPERTOIRE POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE EN VRAC

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le répertoire ci-dessous pour effectuer le transport de neige dans le cadre des opérations de déneigement, du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, conformément aux soumissions reçues dans le cadre de la Demande de prix 2019-001, selon l'ordre suivant dans chaque catégorie en fonction des besoins de la Ville :

Catégorie 12 roues		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	Transport J.P. Martel inc.	101,00 \$
2	Transport Patrick Gagnon inc.	101,00 \$
3	Steeve Laperrière	102,00 \$
4	Transport C.V.M Inc.	113,00 \$

Catégorie semi-remorque 2 essieux		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	Synchro excavation	111,00 \$
2	Agrégats Ste-Foy inc.	111,25 \$
3	Transport Steeve Laperrière	112,00 \$

Catégorie semi-remorque 3 essieux		
Rang	Nom	Prix/heure avant taxes
1	Agrégats Ste-Foy inc.	118,94 \$

D'autoriser le Service des travaux publics à requérir les services des ces transporteurs selon les besoins.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-451

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PROBATION — TRÉSORIÈRE
ADJOINTE AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 29 octobre 2019, la permanence à Mme Karine Naud à titre de trésorière adjointe au Service de la trésorerie, selon le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2019-452

**RESSOURCES HUMAINES — LETTRE ENTENTE CBE-2019-04 —
MODIFICATION ANNEXE C — HORAIRE TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver la lettre d'entente CBE-2019-04, entre la Ville et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 4795, Cols bleus, relative à la Modification à l'annexe C — Horaire de travail de la convention collective selon le projet joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines, ou leur remplaçant, à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-453

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE — PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
RÉALISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer des demandes d'assistance financière pour la réalisation de la Fête nationale 2020 auprès des diverses instances proposant cette possibilité.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-454

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 2019-276 DU 24 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-276 du 24 juillet 2019 prévoyant l'adjudication d'un contrat de construction et de réfection de structures de bois et sentier du Parc Riverain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-276 du 24 juillet 2019 en remplaçant le deuxième paragraphe par le suivant :

« QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet n° BA-I-19-07 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-455

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de location d'un chargeur au plus bas soumissionnaire conforme soit Équipements Plannord Ltée conformément à la demande de prix numéro 52, pour une somme forfaitaire de 24 000,00 \$, plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur le poste 02-330-10-516.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-456

TRAVAUX PUBLICS — MODIFICATION AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT — ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET ABRASIFS — APO-2019-002

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif à l'achat de matériaux granulaires – appel d'offres n° APO-2019-002 a été octroyée par la résolution 2019-130 du 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution des travaux en régie pour le projet de prolongement de la rue Nautique, il est nécessaire de disposer de matériaux granulaires directement sur le site des travaux et non au lieu de livraison habituel au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une surcharge de livraison directement au chantier sera facturée selon les quantités suivantes :

- fournisseur Rochette Excavation inc. pour la fourniture de MG112 (sable) la quantité nécessaire estimée au projet est de 1050 t au montant de 2,10 \$/t plus taxes représentant un montant de surcharge de 2 205 \$ plus taxes;
- fournisseur Raymond Denis pour la fourniture de MG20 (pierre) la quantité estimée au projet est de 850 t au montant de 2,23 \$/t plus taxes représentant un montant de 1 895,50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE modifier les contrats d'approvisionnement adjudgés par la résolution 2019-130 du 15 avril 2019 pour l'achat de matériaux granulaires pour fixer le prix unitaire des matériaux granulaires à Rochette Excavation inc. livrés sur le chantier au montant de 2,10 \$ plus taxes la tonne métrique pour la fourniture de MG112 (sable) et à Raymond Denis au montant de 2,23 \$ la tonne plus taxes pour la fourniture de MG20 (pierre);

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-32-721 n° projet GTP-I-19-39 prolongement de la rue Nautique.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-457

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES — ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT — APO-2018-022

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adjugé un contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement – APO-2018-022 par la résolution 2018-551 du 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une modification accessoire à la boîte de camion a été demandée après l'octroi du contrat, laquelle totalise une dépense supplémentaire de 7 738,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 7 738,00 \$ plus taxes applicables datée du 22 août 2019 jointe au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-30-724;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-458

TRAVAUX PUBLICS — INTERDICTION DE STATIONNEMENT — PÉRIODE HIVERNALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril inclusivement des deux côtés de la rue sur les rues suivantes :

- André;
- Beaupré;
- Du Boisé
- Claude;
- Couture;
- Delisle, de la rue de l'Hétrière jusqu'à la rue du Verger du côté pair et jusqu'en front du numéro civique 3137 inclusivement du côté impair;
- Émile;
- Lapointe;
- Maranda;
- Marcel-Proulx pour la partie située sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Nautique, incluant son prolongement jusqu'à la rue Émile;
- Ratté;
- Raymond;
- René;
- Riviera;

DE modifier la résolution 2016-524 du 8 novembre 2016 en supprimant les mots : « D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril, de 8 h à 16 h dans les rues André, Beaupré, Claude, Émile, Lapointe, Raymond et René ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-459

URBANISME — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — FRIPERIE ST-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE résilier l'entente intervenue entre la Ville et Maison Présence-Famille/Friperie Saint-Augustin-de-Desmaures le 19 mars 2009;

DE verser une aide financière de 5 000 \$ à la Friperie St-Augustin pour l'année 2018;

DE verser une aide financière de 25 000 \$ à la Friperie St-Augustin pour l'année 2019;

DE puiser les sommes requises sur le poste budgétaire 02-452-13-446;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-460

URBANISME — CPTAQ — LOT 3 055 716 — 534, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la demande déposée par Guylaine St-Jean et Martin Beaulieu (C. C. Club inc.) en vue d'obtenir de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 055 716 à une fin autre que l'agriculture, soit plus particulièrement pour la construction et l'exploitation d'une pension pour chiens et chats et ses accessoires, à l'exclusion des services destinés à des animaux autres que ceux gardés en pension;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté était jusqu'à récemment assimilé à une activité agricole par la CPTAQ au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté s'inscrit dans un secteur déjà marqué par la présence d'autres usages non agricoles bénéficiant de droit acquis ou expressément autorisés par la CPTAQ (résidences, écoles et camps d'équitation, laboratoires de l'Université Laval), de sorte que son ajout n'aura pas pour effet de porter atteinte à l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux dispositions de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, un tel projet étant prohibé hors de la zone agricole provinciale selon le *Règlement de zonage* en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Guylaine St-Jean et Martin Beaulieu (C. C. Club inc.) visant à utiliser une fin autre que l'agriculture, sur une partie représentant 0,71 ha du lot 3055716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, soit plus particulièrement pour la construction et l'exploitation d'une pension pour chiens et chats et ses

accessoires, à l'exclusion des services destinés à des animaux autres que ceux gardés en pension.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-461

URBANISME — CPTAQ — LOTS 3 055 898 ET 6 333 020 — LES HABITATIONS DU BEAU CHÊNE INC. — HAUTEUR DU 194, RANG DES MINES

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Les Habitations du Beau Chêne inc., propriétaire, visant l'aliénation en faveur de Ferme Cantin S.E.N.C. des lots 3 055 898 (2.13 ha) et 6 333 020 (2.91 ha) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-462

URBANISME — CPTAQ — PARTIE DES LOTS 3 057 189, 3 057 190, 3 057 191, 3 202 507, 3 056 240 ET 3 057 194 — GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC. — ZONES AB-8, AB-14, PC-3

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande puisque les travaux doivent se faire précisément à cet endroit du réseau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc, visant :

- des aires de travail temporaires hors servitude (UNA 2.7508 ha);
- une servitude projetée (accès gravelé) (UNA 0.04 ha);
- un accès gravelé sur la servitude existante (UNA 0.44 ha);
- des installations hors sol à l'intérieur de la station existante (UNA 0.125 ha);

sur une partie des lots 3 057 189, 3 057 190, 3 057 191, 3 202 507, 3 056 240, 3 057 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-463

URBANISME — PIIA — 60, RUE D'ANVERS — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VEYLIN

CONSIDÉRANT QUE la plantation d'arbres ceinturant les lignes avant est intéressante et contribuera à atténuer l'impact de l'aire d'entreposage située dans la partie de cour arrière donnant sur la rue;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît pertinent d'exiger une plantation d'arbres dans le coin nord du terrain afin d'atténuer l'impact de la nouvelle aire de stationnement de véhicules lourds qui est clairement visible de l'autoroute;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 60, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 764, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement du terrain pour du stationnement et de l'entreposage extérieur avec les conditions et obligations suivantes :

- En plus des arbres prévus pour plantation dans les cours avant, planter dans le coin nord :
 - 7 conifères plantés en quinconce et longeant la ligne de lot adjacente à l'autoroute;
 - 6 conifères plantés en quinconce et longeant la ligne de lot latérale;
 - Tous espacés de 6 m centre-à-centre;
 - Les conifères doivent avoir 2 m de hauteur à la plantation;
- Que la totalité des arbres prévus indiqués au plan et dans la présente résolution soient conservés et protégés en tout temps ainsi que remplacés au besoin;

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan de génie civil et aménagement du terrain par Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur, N° de projet 17-066, révision 7, daté du 4 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-464

URBANISME — PIIA — 75 RUE DES GRANDS-LACS — CUISINE MALIMOUSSE INC.

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est de très petite superficie et vise à compléter un pan de mur extérieur afin d'avoir un local technique à l'abri des intempéries;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 75, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 195, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal de 34 m² en cour latérale droite.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2227, daté du 1^{er} octobre 2019;

- Plan d'architecture par Rielle Normand, architecte, No dossier 1092-3, daté du 1^{er} octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-465

URBANISME — PIIA — 115, RUE DES GRANDS-LACS — GROUPE CANABEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le plan de génie civil et d'aménagement du terrain a été conçu en respect des quatre (4) dérogations mineures accordées le 4 juin 2019 (résolution 2019-216);

CONSIDÉRANT la plantation prévue de dix-neuf (19) arbres le long des rues des Grands-Lacs et de Copenhague;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 115, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 5 983 499, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Que les 19 arbres à planter et longeant les lignes de lot avant, d'un diamètre minimal de 75 mm DHP, soient conservés et protégés en tout temps ainsi que remplacés au besoin;

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan de génie civil et aménagement du terrain par Nicolas Allard, ingénieur, No de projet C1810042, daté du 8 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-466

URBANISME — PIIA — 146, RUE DE ROTTERDAM — ÉBÉNISTERIE RICHARD & LÉVESQUE INC.

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est de style contemporain et s'intègre bien au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé contribue à atténuer l'impact visuel de l'aire de chargement en cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 146, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 781, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal dans la cour avant incluant un quai de chargement et aire de manœuvre avec les conditions et obligations suivantes :

- Que les 9 arbres à planter (7 en cour avant), d'un diamètre minimal de 75 mm DHP, soient conservés et protégés en tout temps ainsi que remplacés au besoin;
- Que la haie de cèdres servant d'écran visuel soit à 1,4 m de hauteur minimum à la plantation et qu'elle soit conservée et protégée en tout temps ainsi que remplacée au besoin;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 14 463, version 3, daté du 10 octobre 2019;
- Plan d'architecture et aménagement paysager par Étienne Germain, architecte, No de projet 2019-11, révision 4, daté du 10 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-467

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 146, RUE DE ROTTERDAM — ÉBÉNISTERIE RICHARD & LÉVESQUE INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 146, rue de Rotterdam.

CONSIDÉRANT que le requérant s'est inspiré des normes existantes (zonage – article 3.7.8.1) qui autorisent sous certaines conditions les quais de chargement et aires de manœuvre en cour avant pour les terrains de très grandes superficies en proposant un mur-écran de 3 m de hauteur de chaque côté du débarcadère en plus de prévoir un aménagement paysager intéressant pour atténuer l'impact visuel des installations (haie de cèdres et arbres);

CONSIDÉRANT que l'application du *Règlement de zonage n° 480-85* a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogations mineures pour le 146, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal dans la cour avant incluant un quai de chargement et aire de manœuvre avec les dérogations mineures suivantes :

- Une bande aménagée longeant le nouveau mur gauche de l'agrandissement avec une largeur de 1,3 m au lieu de 2 m minimum;
- Un quai de chargement et une aire de manœuvre en cour avant au lieu d'être en cour arrière ou latérale.

comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 14 463, version 3, daté du 10 octobre 2019;
- Plan d'architecture et aménagement paysager par Étienne Germain, architecte, No de projet 2019-11, révision 4, daté du 10 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-468

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 2003, 8E AVENUE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2003, 8^e Avenue.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 (SUITE)

CONSIDÉRANT la forme particulière du lot transversal qui touche à trois rues et qu'ainsi configuré, les contraintes pour l'implantation conforme d'un garage sont réelles et sévères à défaut d'obtenir une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que l'application du *Règlement de zonage n° 480-85* a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2003, 8e Avenue, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 295 126 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un solarium 4 saisons à l'arrière de la résidence et l'ajout d'un garage privé détaché avec les dérogations suivantes :

- Un pourcentage de cour arrière, suite à la création du nouveau lot et l'ajout du solarium, à 15,6 % au lieu de 40 %;
- L'implantation d'un garage privé détaché en cour avant et avant secondaire au lieu d'être implanté en cour latérale ou arrière uniquement;
- La superficie du garage privé détaché projeté à 62 % de la superficie au sol du bâtiment principal, incluant le solarium, au lieu de 45 % maximum.

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Dans le but d'atténuer l'impact, la dérogation mineure est accordée avec l'obligation de respecter la condition suivante :

- Maintenir en tout temps la haie de cèdres présente dans la cour avant et avant secondaire;
- Outre les parties vitrées, le revêtement extérieur du solarium doit être de la même couleur que le revêtement principal de la maison;
- Le solarium est d'un (1) étage

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation du solarium et du garage privé détaché sur le nouveau lot par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1961, révision 2, daté du 8 octobre 2019;
- Plan du garage privé détaché par Éric Girard, propriétaire, daté du 3 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-469

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 165, RUE DE LIVERPOOL — LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 165, rue de Liverpool.

CONSIDÉRANT que la situation particulière du bâtiment et du terrain ainsi que les contraintes imposées par la réglementation pour un agrandissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE refuser les demandes de dérogations mineures pour le 165, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement du terrain, et ce pour les motifs suivants :

- La largeur des deux accès véhiculaires est dérogatoire et non protégée par droits acquis. Les permis de construction, d'agrandissement et d'aménagement du terrain au dossier de propriété indiquent tous une largeur d'accès véhiculaire conforme;
- les problèmes de sécurité, stationnement et manœuvre prohibés des véhicules lourds dans la rue qui seraient possiblement amplifiés par l'intensification des activités de l'industrie.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-470

URBANISME — PIIA — 165, RUE DE LIVERPOOL — LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE refuser le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 165, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 814, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement du terrain tenant compte du refus des dérogations mineures pour le même projet.

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 165, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 814, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise à jour des trois enseignes murales selon le document Plan des trois enseignes murales à remplacer sur le bâtiment existant par Posimage, No de dossier AB-2019-343-3A et 4A.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-471

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-603 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-603 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-472

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-604 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-FÉLIX

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-604 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites*

de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse sur une partie de la rue Saint-Félix.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-473

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-600 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-600 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-474

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-601 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-601 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 12.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier